

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Mars 2014 à 19H00

Date de Convocation : 24 Mars 2014

Date de la séance : 28 Mars 2014

Affichée le : 04 Avril 2014

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14 (un absent excusé – Mr Sébastien CARON ayant donné une procuration de vote à Mme Karine LEFEBVRE).

Secrétaire de séance : Mme Alexandra COURTEAUX

Le vingt-huit Mars deux mil quatorze, à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de VERS SUR SELLE proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé par M Thierry DEMOURY, maire sortant, conformément aux articles L121-10 et L122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

La séance est ouverte par M Thierry DEMOURY, Maire sortant, qui donne lecture des résultats constatés au procès-verbal et déclare installés dans leur fonction les élus suivants :

M Sébastien CARON (404) excusé, ayant donné une procuration de vote à Mme Karine LEFEBVRE, Mme Karine LEFEBVRE(398), Mme Edith ISEBE (395), M Fabien GAUDIERE (390), M Frédéric RICHARD (384), Mme Marie-Paule HENNON (381), M Jean-François CANDELIER (379), M Jean-Jacques CARRE (379), M Willy GUY (376), M Marc CAPRON (369) M JEUNIAUX Jean-Luc (364), M Bruno POURNY (362), M Michel PROCHWICZ (356), M Edouard DUSSART (346), Mme Alexandra COURTEAUX (332).

Mr Thierry DEMOURY remercie l'équipe sortante pour le travail effectué.

Monsieur Marc CAPRON, doyen de séance parmi les membres du conseil municipal est désigné pour prendre temporairement la présidence du conseil pour procéder à l'élection du Maire.

Il demande à chaque personne si elle accepte son mandat. L'ensemble des membres accepte leur mandat de conseiller.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Marc CAPRON président, invite dans les formes administratives réglementaires le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L122-4 du Code des Collectivités Territoriales. Il est fait appel à candidature.

Seul Monsieur Edouard DUSSART se déclare candidat.

Mme Alexandra COURTEAUX et M Fabien GAUDIERE sont nommés assesseurs de la séance.

Chaque conseiller remet, à bulletin secret, son vote écrit sur du papier blanc.

Mme COURTEAUX et M GAUDIERE procèdent au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Bulletin nul : 1
Suffrage exprimé : 14

Monsieur Edouard DUSSART, obtient 14 voix.

Monsieur Edouard DUSSART, ayant obtenu la majorité absolue, dès le premier tour de scrutin, il est proclamé Maire et il est immédiatement installé.

Monsieur Edouard DUSSART remercie l'assemblée et les habitants de Vers sur Selle de cette marque de confiance.

ELECTIONS DES ADJOINTS

Sous la présidence de M Edouard DUSSART, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art L2122-4, L2122-7 et L2122-7-1 du CGCT).

La commune peut disposer de 4 adjoints (maximum 30% de l'effectif global). Le maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 3.

Sans observation, le conseil municipal décide de fixer à trois le nombre des adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets, dans les mêmes conditions que l'élection du Maire. Les adjoints prenant rang dans l'ordre de leur nomination.

Election du premier adjoint :

Monsieur le Maire fait appel à candidature. Seul Monsieur Jean-François CANDELIER se déclare candidat.

Chaque conseiller remet, à bulletin secret, son vote écrit sur du papier blanc.

Mme COURTEAUX et M GAUDIERE procèdent au dépouillement de vote qui a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Bulletins nuls : 1
Suffrage exprimé : 14

Monsieur CANDELIER Jean-François obtient 14 voix.

Monsieur CANDELIER Jean-François ayant obtenu la majorité absolue, dès le premier tour de scrutin, est proclamé premier adjoint et il est immédiatement installé.

Monsieur Jean-François CANDELIER remercie publiquement l'assemblée.

Election du deuxième adjoint :

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Madame Edith ISEBE et Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX se déclarent candidats.

Chaque conseiller remet, à bulletin secret, son vote écrit sur du papier blanc.

Mme COURTEAUX et M GAUDIERE procèdent au dépouillement de vote qui a donné les résultats ci-après.

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Bulletins nuls : 1
Suffrage exprimé : 14

Madame Edith ISEBE obtient 7 voix.

Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX obtient 7 voix.

Madame Edith ISEBE et M Jean-Luc JEUNIAUX n'ayant pas la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Chaque conseiller remet, à bulletin secret, son vote écrit sur du papier blanc.

Mme COURTEAUX et M GAUDIERE procèdent au dépouillement de vote qui a donné les résultats ci-après.

Résultat du deuxième tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Bulletins nuls : 1
Suffrage exprimé : 14

Madame Edith ISEBE obtient 5 voix.
Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX obtient 9 voix.

Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX ayant obtenu la majorité absolue, au second tour de scrutin, est proclamé deuxième adjoint et il est immédiatement installé.

Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX remercie publiquement l'assemblée.

Election du troisième adjoint :

Monsieur le Maire fait appel à candidature. Seul Monsieur Michel PROCHWICZ se déclare candidat.
Chaque conseiller remet, à bulletin secret, son vote écrit sur du papier blanc.

Mme COURTEAUX et M GAUDIERE procèdent au dépouillement de vote qui a donné les résultats ci-après.
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Bulletins nuls : 1
Suffrage exprimé : 14

Monsieur Michel PROCHWICZ obtient 14 voix.
Monsieur Michel PROCHWICZ ayant obtenu la majorité absolue, dès le premier tour de scrutin, est proclamé troisième adjoint et il est immédiatement installé.

Monsieur Michel PROCHWICZ remercie publiquement l'assemblée.

Selon la législation en vigueur, la délégation des trois adjoints sera définie par arrêté de Monsieur le Maire et enregistrées auprès de la préfecture.

DESIGNATION DES DELEGUES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

SIVOM de Boves

A la demande de M le Maire et sans observation de l'assemblée, le vote des délégués se déroule à main levée.
M le Maire fait appel à candidature pour deux délégués titulaires et un délégué suppléant.
M Edouard DUSSART et M Jean-Luc JEUNIAUX présentent leur candidature comme délégué titulaire.
Par 15 voix pour M DUSSART et M JEUNIAUX sont élus délégués titulaires du SIVOM

M Bruno POURNY présente sa candidature comme délégué suppléant.
Par 15 voix pour M POURNY est élu délégué suppléant du SIVOM.

SISA : Syndicat intercommunal des soins infirmiers du Sud Amiénois

A la demande de M le Maire et sans observation de l'assemblée, le vote des délégués se déroule à main levée.
M le Maire fait appel à candidature pour deux délégués titulaires et un délégué suppléant.
M Jean-François CANDELIER et M Marc CAPRON présentent leur candidature comme délégué titulaire.
Par 15 voix pour M CANDELIER et M CAPRON sont élus délégués titulaires du SISA.

Mme Karine LEFEBVRE présente sa candidature comme déléguée suppléante.
Par 15 voix pour Mme LEFEBVRE est élue déléguée suppléante du SISA.

FDE80 : Fédération Départementale d'Energie de la Somme

A la demande de M le Maire et sans observation de l'assemblée, le vote des délégués se déroule à main levée.
M le Maire fait appel à candidature pour deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.
M Edouard DUSSART et M Willy GUY présentent leur candidature comme délégué titulaire.
Par 15 voix pour M DUSSART et M GUY sont élus délégués titulaires de la FDE80.

Mme Alexandra COURTEAUX et M Michel PROCHWICZ présentent leur candidature comme délégué suppléant.

Par 15 voix pour Mme Alexandra COURTEAUX et M Michel PROCHWICZ sont élus délégués suppléants de la FDE80

Syndicat de la Rivière Selle

A la demande de M le Maire et sans observation de l'assemblée, le vote des délégués se déroule à main levée.
M le Maire fait appel à candidature pour un délégué titulaire.
M Fabien GAUDIERE présente sa candidature comme délégué titulaire.
Par 15 voix pour M GAUDIERE est élu délégué titulaire du syndicat de la Rivière Selle.

Correspondant de Défense

A la demande de M le Maire et sans observation de l'assemblée, le vote des délégués se déroule à main levée.
M le Maire fait appel à candidature pour un délégué.
M Marc CAPRON présente sa candidature comme délégué.
Par 15 voix pour M CAPRON est élu correspondant de défense.

Correspondant de la Commission locale du traitement de la délinquance

A la demande de M le Maire et sans observation de l'assemblée, le vote des délégués se déroule à main levée.
M le Maire fait appel à candidature pour un délégué.
M Jean-François CANDELIER présente sa candidature comme délégué.
Par 15 voix pour M Jean-François CANDELIER est élu délégué de la CLTD.

COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions communales sont votées comme suit, sur candidature des intéressés et à l'unanimité des membres présents.

- Commission Finances et Gestion communale

Membres : Edouard DUSSART, Jean-François CANDELIER, Marc CAPRON, Willy GUY, Edith ISEBE, Frédéric RICHARD.

- Commission Communication, Culture, Accueil, Associations, Événementiel

Membres : Jean-François CANDELIER, Jean-Jacques CARRE, Alexandra COURTEAUX, Marie-Paule HENNON, Edith ISEBE, Michel PROCHWICZ.

- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Membres : Jean-Luc JEUNIAUX, Jean-Jacques CARRE, Alexandra COURTEAUX, Marie-Paule HENNON, Edith ISEBE, Karine LEFEBVRE.

- Commission Aménagement, Cadre de vie

Membres : Edouard DUSSART, Sébastien CARON, Jean-Jacques CARRE, Alexandra COURTEAUX, Willy GUY, Bruno POURNY, Frédéric RICHARD.

- Commission Appel d'offres

Membres : Edouard DUSSART, Marc CAPRON, Jean-Jacques CARRE, Bruno POURNY, Frédéric RICHARD.

- Commission Enfance, Jeunesse, Ecole

Membres : Alexandra COURTEAUX, Willy GUY, Marie-Paule HENNON, Karine LEFEBVRE, Bruno POURNY, Michel PROCHWICZ.

- **Commission des Fêtes et Cérémonies**

Membres : Jean-François CANDELIER, Jean-Jacques CARRE, Alexandra COURTEAUX, Fabien GAUDIERE, Marie-Paule HENNON, Edith ISEBE, Jean-Luc JEUNIAUX, Karine LEFEBVRE, Michel PROCHWICZ.

- **Commission du Personnel communal**

Membres : Edouard DUSSART, Alexandra COURTEAUX, Willy GUY, Jean-Luc JEUNIAUX, Bruno POURNY.

- **Commission communale des Impôts directs**

Membres : Jean-François CANDELIER, Michel PROCHWICZ.

Délibérations :

Présentation de M DUSSART

✓ Indemnité du Maire et des adjoints.

Le versement de l'indemnité du maire est normalement subordonnée à l'intervention d'une délibération régulière du conseil municipal auquel cet élu appartient. Le conseil municipal fixe le niveau de ces indemnités dans les limites fixées par la loi, étant entendu que l'indemnité de fonction constitue pour la commune, une dépense obligatoire.

Toutefois, depuis la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les communes de moins de 1000 habitants sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune.

Population de Vers sur Selle : 744 habitants

Montant des indemnités du Maire :

Taux maximal 31% de l'indice 1015 soit 1 178.45€ brutes mensuelles

Montant des indemnités des adjoints :

Taux maximal 8.25% de l'indice 1015 soit 313.62€ brutes mensuelles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve :

- Indemnité du Maire : 31% de l'indice 1015 soit 1 178.45€ brutes mensuelles à la date d'installation du conseil.
- Indemnité des adjoints : 8.25% de l'indice 1015 soit 313.62€ brutes mensuelles à la date d'installation du conseil.

✓ Attribution des heures supplémentaires et heures complémentaires aux agents.

Agents à temps complet :

Dans le cadre de l'historique de leur rémunération, deux agents (Mme Delépine et M Jeanson) ont des heures supplémentaires rémunérées mensuellement. Il convient de conserver ce complément d'heures pour maintenir leur niveau de rémunération.

Agent à temps non complet :

Dans le cadre de ses fonctions, un agent à temps non complet (Mme Watin) est appelée à faire des heures complémentaires pour le service de cuisine et de ménage du centre d'accueil de loisirs.

Au delà de la durée équivalente à un temps plein certains mois (juillet), elle peut être amenée à effectuer des heures supplémentaires dans le cadre de cette fonction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'octroi des heures complémentaires et heures supplémentaires aux agents à temps complet et à temps non complet.

✓ Attribution d'indemnités kilométriques et remboursement de frais de déplacement.

Dans le cadre de sa fonction de secrétaire de mairie, Mme Delépine est amenée à se déplacer pour les besoins du service de la commune.

Attribution d'indemnités kilométriques et remboursement de frais de déplacement aux adjoints et membres du conseil envoyés en mission pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'octroi des indemnités kilométriques et frais de déplacement aux adjoints, aux membres du conseil et à Mme Delépine, secrétaire de mairie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 24 avril 2014 à 20h00

Sans autre question des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Président lève la séance à 20h00